



GRAND PARTENAIRE
NATIONAL

RBC Assurances®

Avenant amélioré pour le golf/ski

Numéros à appeler en cas d'urgence

Veillez immédiatement communiquer avec Assistance aux Assurés Inc. à l'un des numéros suivants :

- 1 800 387-2487 (sans frais des États-Unis ou du Canada)
- 001 800 514-1890 (sans frais du Mexique)
- 905 816-2561 (à frais virés de partout ailleurs)
- 1 888 298-6340 (télécopieur sans frais des États-Unis ou du Canada)
- 905 813-4719 (télécopieur)

Avenant amélioré pour le golf et le ski

Table des matières

Avenant amélioré pour le golf et le ski 3

Avenant amélioré pour le golf et le ski

Cet avenant fait partie de *vo*tre police si *vous* :

- avez droit à l'un de nos forfaits en formule voyage unique et l'avez souscrit ; ou
- avez droit à l'un de nos forfaits en formule annuelle voyages multiples et l'avez souscrit. *Vous* devez payer la prime de l'avenant amélioré pour le golf et le ski pour chaque voyage que *vous* voulez assurer ; et
- payez la prime de l'avenant amélioré pour le golf et le ski avant la date de départ de *vo*tre *point de départ*.

Nota : L'avenant amélioré pour le golf et le ski doit être souscrit avec *vo*tre forfait. Il n'est pas valide s'il est souscrit seul.

Moyennant le paiement de la prime de l'avenant amélioré pour le golf et le ski, il est par la présente convenu que les conditions de *vo*tre police sont modifiées comme suit :

1. Assurance Annulation et interruption de voyage

Les sections « Frais remboursables » et « Risques assurés » de l'assurance Annulation et interruption de voyage sont modifiées de façon à comprendre ce qui suit :

Garantie Interruption de voyage

Golf :

Si *vo*tre *voyage* est interrompu en raison d'un risque assuré au titre de *vo*tre forfait, l'assurance rembourse :

- a) jusqu'à 100 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 400 \$, pour les droits de jeu non remboursables.

Ski :

Si les remontées mécaniques sont fermées en raison d'une avalanche ou de mauvaises conditions météorologiques, l'assurance rembourse :

- b) jusqu'à 100 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 400 \$, pour les billets de remontée mécanique.

2. Assurance Bagages et effets personnels

La garantie 3, Retard des bagages et effets personnels de l'assurance Bagages et effets personnels est modifiée de façon à comprendre ce qui suit :

Garantie majoration de l'indemnité relative au retard des bagages et effets personnels

Golf :

Si *vos* bâtons de golf (qui *vous* appartiennent ou que *vous* utilisez au cours du *voyage*) sont retardés par le transporteur public pendant au moins 12 heures, l'assurance rembourse :

- a) jusqu'à 100 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 400 \$, pour la location de bâtons de golf et l'achat d'accessoires de golf raisonnables, comme des balles ou des tés de golf.

Ski :

Si *vo*tre équipement de ski (qui *vous* appartient ou que *vous* utilisez au cours du *voyage*) est retardé par le transporteur public pendant au moins 12 heures, l'assurance rembourse :

- b) jusqu'à 100 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 400 \$, pour la location d'un équipement de ski et l'achat d'accessoires de ski raisonnables.

Nota : L'équipement de ski comprend les planches à neige, les skis, les fixations, les bottes et les bâtons.

***Vo*tre assurance est assujettie à tous les autres conditions énoncées dans la police.**



**Compagnie d'assurance RBC du Canada et
Assistance aux Assurés Inc.
C. P. 97, Succursale A
Mississauga (Ontario) L5A 2Y9**

Assureur : Compagnie d'assurance RBC du Canada. Au Québec, certaines assurances sont établies par la Compagnie d'assurance générale RBC.

* Marques déposées de la Banque Royale du Canada utilisées sous licence.

* Marque déposée de Aetna. Utilisée avec autorisation.